Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901094-20260602-26060204-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juin, à 20 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Landunvez, légalement convoquée, s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe COLIN, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	**13**
Présents :	12
Votants :	13

Date de convocation : 27 avril 2026

Etaient présents : Christophe COLIN, Yves Le Siou, Nicole LALOUER, Virginie QUINIOU, Etienne LAVIEC, Christine BODENES, Armelle BERTRAND, Séverine COROLLEUR, Marianne ALEXIS, Françoise CALVEZ, Jean-Tanguy LEOST, Denise JAOUEN

Pouvoirs : Marie France CLOATRE donne pouvoir à Denise JAOUEN

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Yves LE SIOU

26060204 Validation des membres du CCAS

Vu la délibération n°260407012 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026, fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

Il est proposé de valider la composition des membres du CCAS.

Les membres faisant parties du Conseil Municipal sont : Christophe COLIN, Yves Le Siou, Nicole LALOUER, Virginie QUINIOU, Etienne LAVIEC, Christine BODENES et Armelle BERTRAND

Les membres nommés sont Séverine COROLLEUR, Marianne ALEXIS, Françoise CALVEZ, Jean-Tanguy LEOST, Denise JAOUEN et Marie-France CLOATRE

La composition du conseil d'administration du CCAS est validée à **l'unanimité.**

Le Président
Christophe COLIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.